

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**
46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du lundi 16 décembre 2024
En visioconférence

Membres du comité syndical				Délibération n° 2459
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'ENM et la Ville de Villeurbanne – Ateliers artistiques en temps périscolaire
9	4	3	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Lagarde
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Dalby

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 18 décembre 2024

Délibération n°2459 – Convention de partenariat entre l'ENM et la Ville de Villeurbanne – Ateliers artistiques en temps périscolaire

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre la mise en place de deux ateliers d'éveil musical réalisés dans les locaux des écoles « Jules GUESDES » et « Albert CAMUS » pendant les temps périscolaires, le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM et la Ville de Villeurbanne ont convenu des modalités de leur collaboration dans le cadre d'une convention de partenariat.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de gestion de l'ENM à signer la convention jointe en annexe.

Annexe : Projet de convention de partenariat entre l'ENM et la Ville de Villeurbanne – Ateliers artistiques en temps périscolaire.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
45, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 93 27

CONVENTION

Mise à disposition de locaux scolaires dans le cadre des ateliers hors les murs - année scolaire 2024-2025

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne (ENMDAD)

46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne

Représenté par son Président, Monsieur Stéphane Frioux

Ci-après désigné « l'ENMDAD »,

D'une part. Et,

La Ville de Villeurbanne – Service Education

Place Lazare Goujon BP 65051 - 69601 Villeurbanne cedex

Représentée par Monsieur le Maire Cédric Van Styvendael

Ci-après désigné par le terme : « la Ville »

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'action faisant l'objet de la présente convention a pour but de favoriser l'accès du plus grand nombre de jeunes Villeurbannais à une pratique artistique de qualité, notamment par la sensibilisation à la pratique musicale, à la danse et au spectacle, hors du temps scolaire.

Il est ainsi constitué des ateliers pour lesquels la Ville de Villeurbanne, sous le pilotage du Service Education, met à disposition les locaux scolaires des deux écoles Villeurbannaises visées dans la présente convention.

Article 2 : Obligations des deux parties

L'ENMDAD s'engage à mettre en place des ateliers hebdomadaires de découverte musicale, Musiques Urbaines (ateliers de langage musical et de sensibilisation par la voix, le rythme, le corps, l'invention, l'écoute) pour ce public d'élèves sur deux écoles villeurbannaises.

L'ENMDAD met à disposition des enseignants et intervenants, selon les modalités décrites ci-dessous.

ECOLE	DIRECTEUR	DUREE ATELIER:	TYPES D'ATELIERS	INTERVENANTS	HORAIRES	LIEUX
Ecole Jules Guesde 51 rue Jules Guesde Villeurbanne	Directrice Estelle Thevenet	07 janvier Au 27mai 2025	Découverte musique	Violaine Mercati	Mardi 16h40-17h15	Salle classe
Ecole Albert Camus Quartier Brosses Villeurbanne	Directeur Brahim Benrabaa	06 janvier Au 27 mai 2025	Musiques Urbaines	Rémi Pizzolotto	Lundi 16h40-17h15	Salle ancien préau

L'ENMDAD conserve la responsabilité des personnes agissant en son nom et de celles qu'elle a sous sa garde notamment aux vus des dommages que pourraient subir ou causer ses enseignants et intervenants.

Article 3 : Assurance

L'ENMDAD déclare avoir souscrit avant le commencement des interventions les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance Responsabilité Civile pour les dommages que chacune des parties pourraient causer du fait des personnes agissant pour leur compte et de celles sous sa garde.

La Ville de Villeurbanne déclare avoir souscrit avant le commencement des interventions les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance risque bâtiment pour les locaux scolaires utilisés.

Article 4 : Durée

La présente convention est valide pour l'année scolaire 2024-2025, selon les durées des ateliers référencées à l'article 2.

Article 5 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai de préavis.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 27 novembre 2024

**Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'École Nationale de Musique, de Danse et
Art Dramatique de Villeurbanne**

Pour la Ville de Villeurbanne

Le Président,

Le Maire,

Syndicat Mixte de Gestion
de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
45, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane Frioux

Cédric Van Styvendael